

REVISION GÉNÉRALE

DOSSIER D'APPROBATION

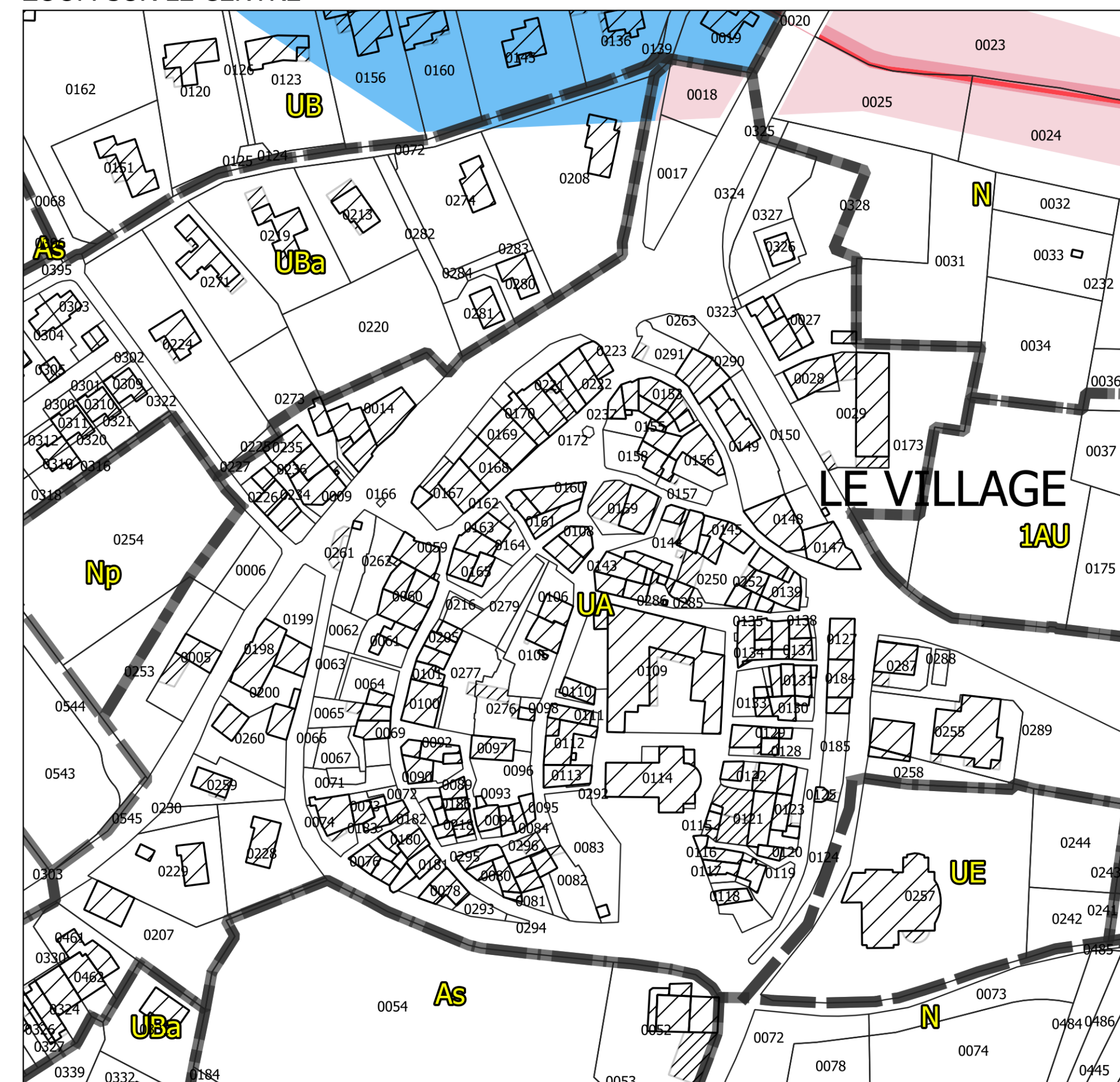


4.B PLAN DE ZONAGE 2 1/6000

2br

AGENCE 2BR ARCHITECTES URBANISTES REPRÉSENTÉS
10, rue de la République - 26100 Urie
TEL : 03 44 55 55 55 - 03 44 55 55 55
WWW.AGENCE2BR.FR

ZOOM SUR LE CENTRE



LEGENDE

ZONES

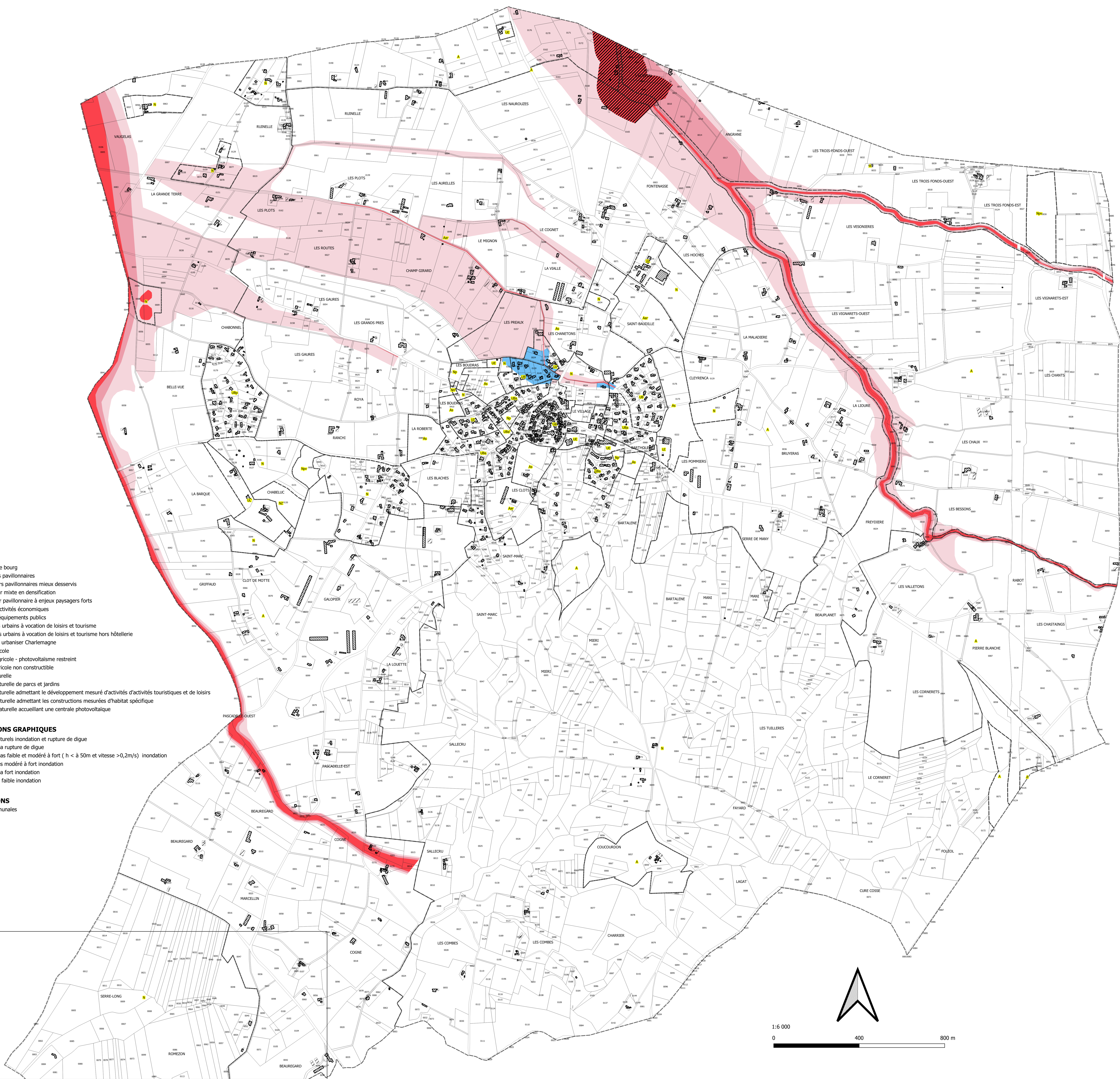
- UA : Cœur de bourg
- UB : Secteurs pavillonnaires
- UBa : Secteurs pavillonnaires mieux desservis
- UBa' : Secteur mixte en densification
- UBp : Secteur pavillonnaire à enjeux paysagers forts
- UI : Zone d'activités économiques
- UE : Zone d'équipements publics
- UL : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme
- UL' : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme hors hôtellerie
- 1AU : Zone à urbaniser Charlemagne
- A : Zone agricole
- Aar : Zone agricole - photovoltaïsme restreint
- As : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle de parcs et jardins
- NZ : Zone naturelle admettant le développement mesuré d'activités d'activités touristiques et de loisirs
- NH : Zone naturelle admettant les constructions mesurées d'habitat spécifique
- Npv : Zone naturelle accueillant une centrale photovoltaïque

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Zonage risques naturels inondation et rupture de digue
- Zone Rd : aléa rupture de digue
 - Zone R3 : aléas faible et modéré à fort (h < à 50m et vitesse >0,2m/s) inondation
 - Zone R2 : aléas modéré à fort inondation
 - Zone R1 : aléa fort inondation
 - Zone B : aléa faible inondation

INFORMATIONS

- Limites communales



1:6 000
0 400 800 m